



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 33 du 2 Juillet 2019



## Campagne 2018-2019

*EcophytoPIC = La protection intégrée des cultures repose en premier lieu sur l'application de combinaisons de méthodes préventives ayant pour but de placer les plantes cultivées dans les meilleures dispositions pour résister à l'ensemble de leurs bio-agresseurs. Dans un certain nombre de situations, notamment liées à des conditions météorologiques annuelles particulièrement favorables au développement d'un bio-agresseur, ou ayant limitées la mise en place d'autres mesures prophylactiques, il sera cependant nécessaire de mettre en œuvre des méthodes de lutte directes qui permettront de gérer les bioagresseurs se développant pendant le cycle de culture. Ces méthodes de lutte peuvent être d'ordre biologique, physique et/ou chimique.*



### Sommaire

Tournesol	p. 2
Maïs	p. 4
Soja	p. 11
Betteraves	p. 11

### A retenir cette semaine :

#### Tournesol :

- Pucerons verts : fin du risque.
- Aucun problème sanitaire.

#### Maïs :

- La majorité des parcelles atteint le stade 12 à 14 feuilles.
- Croissance active des maïs, mais les derniers semis et les parcelles à faibles réserves utiles sans irrigation sont à la peine avec la sécheresse et la canicule de la semaine dernière.
- Lâcher des trichogrammes contre la pyrale en Côte d'or cette semaine.

#### Soja :

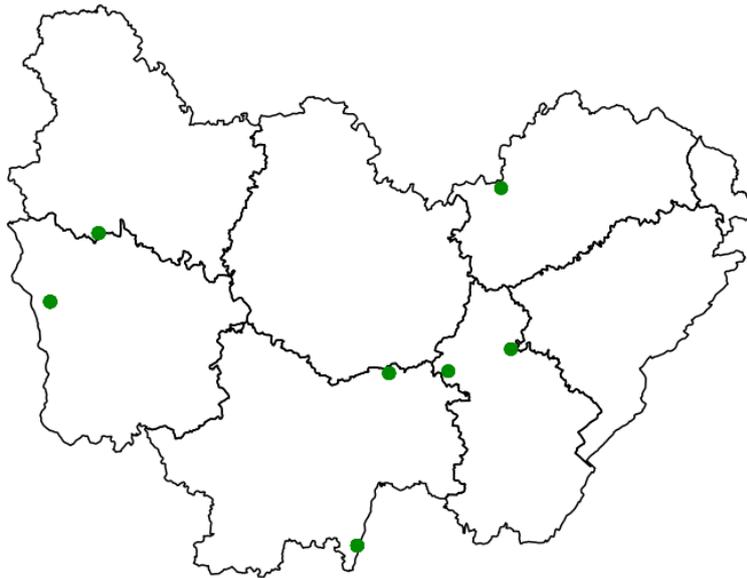
- Stade : près de 15% des parcelles sont au stade début floraison.

**Les abeilles butinent, protégeons-les !**  
Respectez la réglementation « abeilles »  
et lisez attentivement la [note nationale abeilles](#)



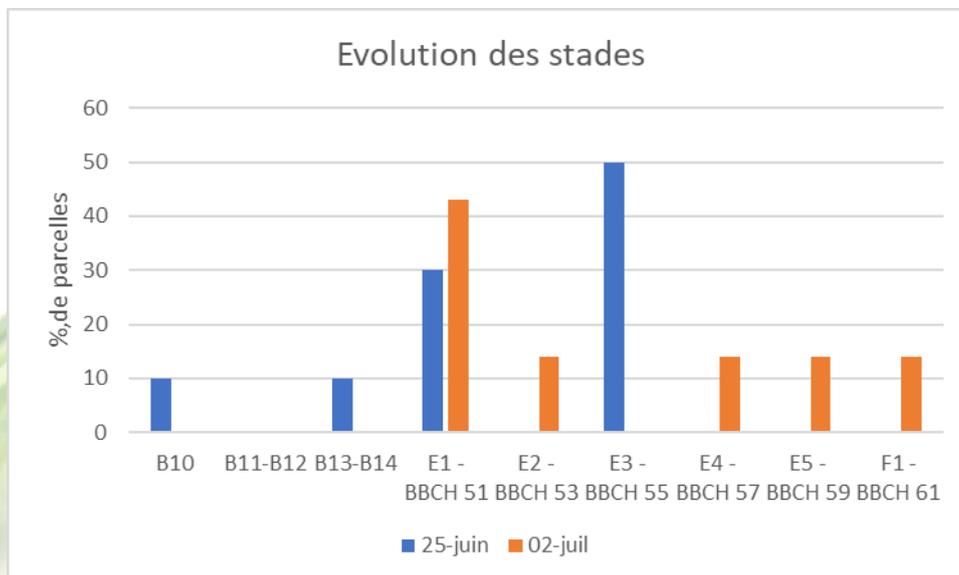
**Réseau 2019**

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 7 parcelles du réseau.



Localisation des parcelles BSV tournesol  
Semaine du 26/06/2019 au 02/07/2019

Les stades ont progressé durant la semaine dernière. Toutes les parcelles du réseau atteignent ou dépassent maintenant le stade E1 (bouton étoilé). Près de 15% des parcelles sont au stade début floraison.



Aucun problème sanitaire n'est signalé sur tournesol.



**Puceron Vert du prunier (*Brachycaudus helichrysi*)**

L'ensemble des parcelles est maintenant sorti de la période de risque.

**Ambroisie**

C'est une astéracée. Ses cotylédons sont charnus, moyens et elliptiques ou oblovaux. La plante est poilue avec des feuilles opposées. Les 2 premières feuilles sont lobées ou divisées. Leurs nervures blanchâtres sont bien visibles. A ce stade, l'ambroisie peut se confondre avec l'anthémis des champs. La plante est d'un vert franc des deux côtés (risque de confusion avec l'armoise commune qui a une face inférieure gris argenté).



Feuilles d'ambroisie, Agroscope ACW

Il s'agit d'une plante invasive et allergisante qui cause de graves problèmes de santé publique. La prévention et la lutte sont rendus obligatoires par des arrêtés préfectoraux. Elles doivent être détruites avant pollinisation et si possible avant floraison, au plus tard le 1<sup>er</sup> aout.

Cette plante doit être signalée via : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

L'élimination impose de se protéger avec gants, lunettes et masque adaptés.

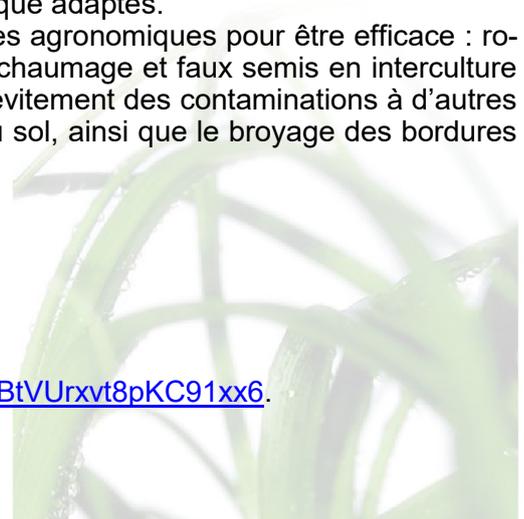
En parcelle, la lutte chimique doit être couplée avec des mesures agronomiques pour être efficace : rotation (éviter les cultures à risque comme tournesol et soja), déchaumage et faux semis en interculture pour épuiser le stock semencier, retard des dates de semis, et évitement des contaminations à d'autres parcelles par le nettoyage du matériel de récolte et de travail du sol, ainsi que le broyage des bordures infestées.

Elle est signalée à CHEVENON (58).  
A surveiller.

**Enquête Ambroisie :**

Vous pouvez participer à l'enquête via le lien : <https://forms.gle/BtVUrxt8pKC91xx6>.

Il s'agit du dernier BSV de la campagne sur le tournesol.





Au 2 juillet, le réseau d'observation est constitué de 36 parcelles : 4 situées en Côte d'Or, 9 en Saône-et-Loire, 5 dans la Nièvre, 7 dans le Jura, 5 en Haute-Saône, 2 dans l'Yonne, 2 dans le Doubs et 2 dans le Territoire de Belfort.

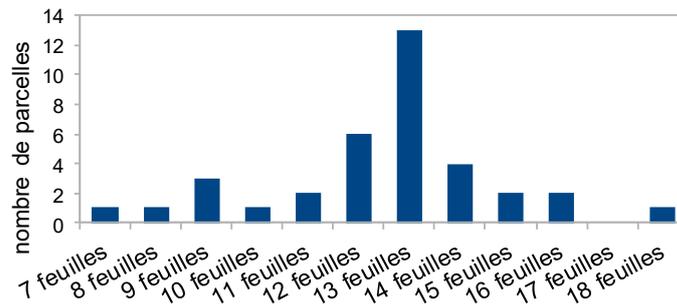
### Stade et état du maïs

La majorité des parcelles atteignent le stade 12 à 14 feuilles. La croissance est active mais les conditions sèches et caniculaires marquent fortement les derniers semis (cultures dérobées) et les parcelles à faibles réserves utiles sans irrigation.

De gros problèmes de mauvaises herbes mal contrôlées (liserons) sont toujours observés dans beaucoup de situations.

Les parcelles présentent souvent des stades et des densités hétérogènes.

### Stades du maïs le 2 juillet 2019



1 juillet 2019 : maïs au stade 18 feuilles à St Martin Belle roche (71) – photo CA 71



1 juillet 2019 : maïs marqué par la canicule et le sec photo CA 58



### Pyrale

Les dégâts les plus préjudiciables sont observés sur les attaques précoces. Les zones avec beaucoup de maïs et des cannes en surface (travail simplifié et agriculture de conservation) dans la parcelle ou les parcelles voisines sont souvent les plus à risque.

La nuisibilité de la pyrale peut être importante sur le rendement (verse et casse de tige) mais aussi sur la qualité sanitaire. La présence de larves dans l'épi favorise le développement des fusarioses et le risque mycotoxines.

### Chrysalidation

La chrysalidation a été active la semaine dernière à Chemin (39), elle est maintenant quasi achevée sur les sites de suivis.

Commune	département	observateur	Taux de chrysalidation					
			Semaine 22 28 mai 2019	Semaine 23 4 juin 2019	Semaine 24 11 juin 2019	Semaine 25 18 juin 2019	Semaine 26 25 juin 2019	Semaine 27 2 juillet 2019
Chemin	39	Chambre d'agriculture 39 -Interval			0%	0%	20%	85%
Beaune	21	FREDON	0%	0%	14%	12%	40%	
Branges	71	Coopérative Bour- gogne du sud		100%	75%			



Larve et chrysalide de pyrale – photo CA39

Dès lors que l'on observe un taux de 15 % de chrysalides (sur un lot de 50 individus (chrysalides et larves hivernantes), un cumul de 110° (en base 10) correspond à la date optimale du positionnement des trichogrammes.

Cet indicateur est parfois insuffisant, il doit être complété par l'observation des adultes.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 33 du 2 juillet 2019

### Vol de pyrale

En Bourgogne-Franche-Comté, les pièges à phéromones sont observés depuis 6 semaines.

Piègeage des pyrales adultes							
Commune	Département	28-mai	04-juin	11-juin	18-juin	25-juin	02-juil
Arc sur Tille	21			0			
Argilly	21	0	0	0	0	0	0
Corpeau	21	0	0	0	0	1	0
Glanon	21			0	0	2	0
Pouligney-Lusans	25						0
Rignosot	25						0
Augea	39	0	0	1	1	4	0
Arlay	39	0	0	1	0	1	0
Chissey-sur-Loue	39			0	0	0	0
Orchamp	39		0	0	0	0	0
Annoires	39		0	0	1	0	0
Darboonnay	39	0	0	1	0	0	0
Pouilly sur Loire	58	0		0	0	0	0
Chevenon	58	0		0	0	0	0
St Gratien-Savigny	58	0			0	0	0
Entrains-sur-Nohain	58	0			4	2	8
St Quentin sur Nohain	58			0	7	17	15
Velesmes-Echevannes	70	0	3	1	2	0	0
Cugney	70	0	0	0	1	2	0
Valleriois-le-bois	70				0	0	0
Sauvigney-les-Pesmes	70	0	0	3	3	3	1
Francourt	70		0	0	0		0
Montpont	71	2	0	1	5	5	3
Devrouze	71		0	0	0		6
Simard	71	0	0	0	0		3
Fontaines	71				0	0	0
Pierre de Bresse	71	0	0	0	1	1	2
Baudrières	71				1		
Saint Loup de Varennes	71	0	0	3		7	5
Verdun-sur-le-Doubs	71	0	0			1	4
St-Martin-Belle-Roche	71	0	0	0	0	0	1
Champignelle	89		0		0	0	6
Treigny	89		0	0	1	0	
Chanvres	89			14	20	20	
Germigny	89		0	0	2	0	
Sens	89			0		0	0
Neuvy-Sautour	89		0	0	0	0	
La chapelle sous rougemont	90					0	0
Dorans	90				0	0	0



Les captures restent stables à des niveaux assez faibles.



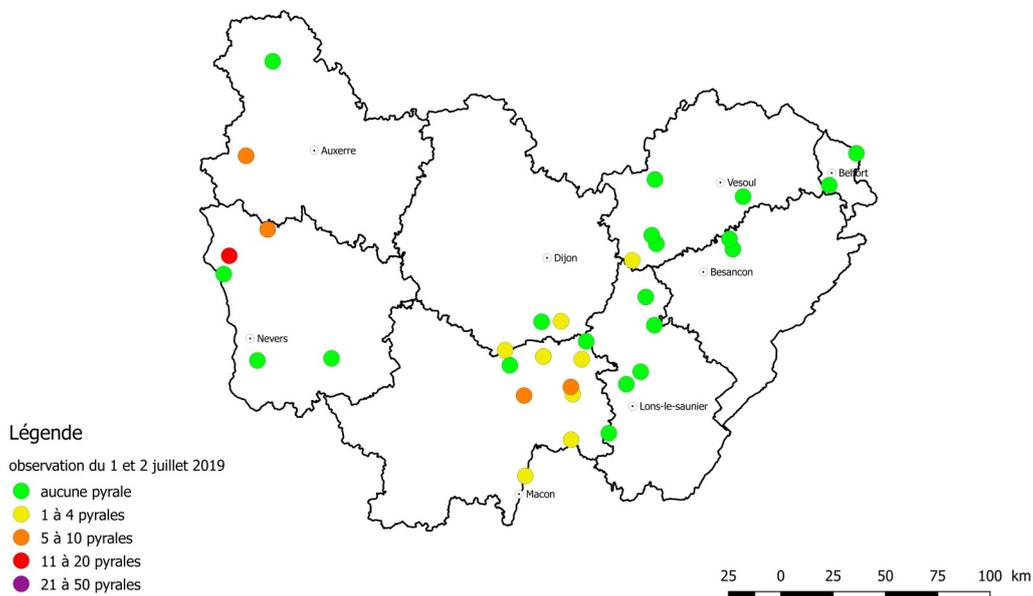
Larve pyrale baladeuse – photo CA70

Peu de nouvelles pontes sont observées cette semaine, mais des pontes écloses avec des larves baladeuses sont notées à VELESMES-ECHEVANNE, SAUVIGNEY-LES-PESMES et CUGNEY (70)

Dans la région, le cycle de la pyrale comporte très majoritairement une seule génération par année (race monovoltine). Quelques individus bivoltins (2 générations par an) très présents en Rhône-Alpes-Auvergne qui émergent plus tôt sont souvent piégés dans le sud de la région jusque dans le secteur de Gray (70).

**Le vol est engagé, les captures sont assez stables par rapport à la semaine dernière et restent toujours faibles sauf sur la façade ouest de la région.**

Carte présentant les captures de pyrales depuis la semaine dernière.





### Pose des trichogrammes

Les trichogrammes ont été posés depuis 1 à 2 semaines dans les départements de Saône-et-Loire, Jura, Haute-Saône, Yonne et de la Nièvre.

Pour la Côte d'Or les lâchers sont programmés cette semaine.

Il est important de les positionner au champ très rapidement après réception.

Pour les autres secteurs, Doubs et Territoires de Belfort, les lâchers devraient être réalisés à partir de la semaine prochaine.

### Traitement en végétation

Pour les parcelles qui ne sont pas protégées par les trichogrammes, les autres moyens de lutte ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles qui se baladent sur le feuillage avant de pénétrer dans la plante. Le maximum de larves à ce stade correspond au pic de vol des adultes observé. Ce stade est sans doute assez proche dans le sud et l'ouest de la région.

**Quel que soit le stade du maïs, le risque n'est réel que quand le pic de vol est atteint. Ce n'est pas le stade « limite passage tracteur » qui doit guider la décision de traitement.**

**Privilégier les produits de biocontrôle et éviter les applications de pyréthrinoides liquides qui détruisent les auxiliaires présents et risquent de favoriser par la suite le développement des pucerons.**

**Les traitements insecticides ne sont pas recommandés pendant les épisodes chauds (plus de 30 °C)**

Les traitements insecticides chimiques ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles au stade baladeur.

Le maximum de larves à ce stade correspond au pic de vol des adultes observés par piégeage.

D'après les sommes de températures, les piégeages et l'observation des pontes et larves il est possible d'estimer ce risque :

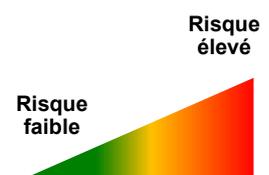
- Dans la Nièvre, l'ouest de l'Yonne et la Saône et Loire,  
il semble que le pic de vol soit atteint ou proche d'être atteint,  
**le risque devient important.**

- Pour les autres départements : Côte d'or, Jura, Haute Saône,  
Doubs et le Territoire de Belfort le risque **augmente.**

### **Pucerons : présence faible**

Sur la tour de piégeage d'Auxerre-La Brosse, la présence de Rhopalosiphum Padi est en baisse depuis 2 semaines et se situe maintenant bien en dessous de la moyenne des dernières années.

Les comptages des Sitobion Avenae et des Metopolophium dirrhodum restent faibles en dessous des moyennes des dernières années.





Dans les parcelles du réseau, les pucerons sont absents ou toujours observés à des niveaux faibles en dessous des seuils de traitements.

Les auxiliaires commencent à être bien observés :



Coccinelle – photo CA58



Coccinelle – photo CA39



Chrysope – photo CA58



Larve de coccinelle – photo CA89



**Identifier les différents pucerons présents sur maïs**

***METOPOLOPHIUM DIRHODUM***  
(PUCERONS VERTS)



**Taille :** environ 2 mm.  
**Couleur :** Vert pâle avec ligne vert foncé sur le dos.  
Cornicules et antennes claires.

***SITOBION AVENAE***



**Taille :** environ 2 mm.  
**Couleur :** variable (vert foncé, brun ou rose jaunâtre).  
Cornicules et antennes noires.

***RHOPALOSIPHUM PADI***



**Taille :** environ 2 mm.  
**Forme :** globuleuse.  
**Couleur :** Vert très foncé, presque noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen.

Source : *ECOPHYTO Aquitaine*

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
<b>Pucerons Metopolophium</b>	3 à 10 feuilles.	5 pucerons/plante avant 3-4 feuilles. 10 pucerons/plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons/plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/plante après 8-10 feuilles.
<b>Pucerons Sitobion</b>	3 à 10 feuilles. Début juillet/début août	500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés). Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au-dessus du futur épi.
<b>Pucerons Rhopalosiphum</b>	Début Juillet/début Août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution. - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies.

**Autres ravageurs**

Des cicadelles vertes sont observées dans 6 parcelles (Jura, Yonne, Saône-et-Loire et Côte d'Or) sans dégâts notables.

Le réseau de piégeage de chrysomèles (35 parcelles) a été mis en place cette semaine.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 33 du 2 juillet 2019



### Réseau 2019

5 parcelles observées cette semaine

En dehors de quelques parcelles semées ou re-semées tardivement (après le 15 juin) et qui sont justes levées, l'ensemble de parcelles vont du stade V5 (5<sup>ème</sup> nœud) à R1 (début floraison).

Aucun problème sanitaire n'est signalé.

Il s'agit du dernier BSV de la campagne sur le soja.



Un premier document compilant les conseils pour réussir au mieux les implantations de colza pour la prochaine campagne a été rédigé par Terres Inovia en collaboration avec les différents partenaires du BSV. Téléchargez ce document en cliquant [ici](#).

La reprise du BSV colza est programmé pour le 27 août 2019



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement